



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 7 mai 2018

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

Dernière semaine pour la télédéclaration des surfaces agricoles au titre de l'année 2018

A la date du 7 mai, soit à une semaine de la date de clôture de la campagne de télédéclaration des surfaces agricoles pour l'année 2018 (fixée au 15 mai à 18h), seuls 1 547 agriculteurs ont leur dossier de déclaration de surfaces agricoles complété dans l'application Telepac. Ceci ne représente que 33 % des agriculteurs effectuant en moyenne chaque année une télédéclaration.

La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt invite les agriculteurs, ne l'ayant pas encore fait, à rapidement finaliser ou effectuer la télédéclaration de leurs surfaces agricoles :

- soit directement sur Internet sur le site Telepac (www.telepac.agriculture.gouv.fr) ;
- soit par l'intermédiaire de leur groupement de producteurs ou l'organisme de service AGRIGUA auxquels ils doivent, dans ce cas, transmettre de toute urgence les informations nécessaires et leur code Telepac (transmis à chaque agriculteur par courrier en mars 2017).

Pour rappel, les télédéclarations effectuées au-delà du 15 mai pourront encore être acceptées jusqu'au 11 juin mais se verront appliquer une pénalité conduisant à une réduction de 1 % par jour ouvré de retard du montant des différentes aides surfaciques (indemnité compensatoire de handicaps naturels, mesures agro-environnementales, aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique). Au-delà du 11 juin 2018, les demandes ne seront plus recevables et les agriculteurs concernés ne pourront pas bénéficier d'aides agricoles pour la campagne 2018.

Contact presse :

Service communication de la préfecture